



## DÉCISION

### CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU STUDIO DE DANSE DU CONSERVATOIRE DE L'ODYSSÉE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION ODANSE DU 22 AU 26 FÉVRIER 2027 DANS LE CADRE DU REPORT D'UN STAGE DE DANSE PRÉVUE EN JUILLET 2026

#### 3.5 - Actes de gestion du domaine

CLD/DM/IG/CB/PBF/NM  
N°D2026-324

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,***

***Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,***

***Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,***

***Vu le 1.7 de la délibération n° 2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions au président pour la conclusion de tout contrat ou acte unilatéral portant autorisation d'occupation de biens immobiliers du domaine public ou privé, non constitutifs de droits réels, appartenant à la Communauté d'agglomération, ainsi que leurs avenants et accorder le cas échéant les gratuités, d'une durée inférieure à 9 ans à l'exception des baux dérogatoires au statut des baux commerciaux et des conventions conclues avec les communes membres, les syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, ou toute autre collectivité publique ou personne publique,***

***Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-326 du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de location de l'auditorium et des salles de cours du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,***

***Vu la décision n°D2026-102 du Président en date du 12 mars 2026 portant conclusion d'une convention de mise à disposition du studio de danse du Conservatoire de l'Odyssée à l'association ODanse pour l'organisation d'un stage de danse en juillet 2026,***

***Vu le projet de convention d'utilisation du studio de danse du Conservatoire de l'Odyssée pour le report de la seconde semaine de stage de danse de l'association ODanse,***

**Considérant** que, par décision n° D2026-102 du Président en date du 12 mars 2026, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a autorisé l'association ODanse à utiliser gratuitement le studio de danse du Conservatoire de l'Odyssée pour l'organisation d'un stage du 6 au 10 juillet 2026 et du 13 au 18 juillet 2026, de 9 h à 17 h,

**Considérant** que la seconde semaine de stage a dû être annulée en raison de la fermeture de l'Odyssée liée à la vigilance rouge canicule,

**Considérant** qu'il est proposé de reporter cette semaine de stage du lundi 22 au vendredi 26 février 2027, de 9 h à 17 h, et d'autoriser l'association à utiliser le studio de danse du Conservatoire à titre gratuit pour cette période,

**Considérant** que l'activité de l'association ODanse concourt à la satisfaction d'un intérêt général culturel et artistique par la pratique de la danse et s'inscrit dans les objectifs de développement de la vie culturelle du territoire portés par le Conservatoire,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, l'utilisation d'un équipement du domaine public peut être accordée à titre gratuit aux associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général,

**Considérant** que cette utilisation contribue à l'animation et à la valorisation de l'équipement d'intérêt communautaire,

**Considérant** que l'utilisation à titre gratuit du studio de danse du Conservatoire constitue un avantage en nature accordé à l'association ODanse, valorisé à un montant total de 1 040 €, conformément aux tarifs applicables aux associations hors du territoire communautaire approuvés par la délibération n° 2022-326 du conseil communautaire du 12 décembre 2022,

**Considérant** qu'il convient de définir par une nouvelle convention les modalités de cette mise à disposition dans le cadre du report du stage,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec l'association ODanse une convention d'utilisation à titre gratuit du studio de danse du Conservatoire de l'Odyssée, du lundi 22 au vendredi 26 février 2027, de 9 h à 17 h, pour le report de la seconde semaine du stage de danse initialement prévue en juillet 2026 et annulée en raison de la fermeture de l'établissement liée à la vigilance rouge canicule.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'association ODanse.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 14 OCT. 2026

Le Président



Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 14 OCT. 2026